

Compte rendu de la séance du lundi 14 décembre 2020

conseillers présents 7 quorum 4 majorité absolue 4 ; secrétaire de séance A. Charbonnier

Madame Andrey ouvre le Conseil en exposant les conditions du huis clos qui prévaut encore lors de cette séance ; si la situation d'urgence sanitaire devait se prolonger en 2021, il n'est pas envisageable de le reconduire indéfiniment car cela ne permet pas la publicité des débats ; les conseillers sont sollicités afin de choisir entre une visioconférence , accessible au public, et un « dépaysement » du Conseil , en salle des fêtes par exemple (sous réserve de l'accord de la sous-préfecture). Ils optent pour cette seconde solution.

Opérations budgétaires liés à l'amortissement de l'extension FDEA du réseau Décharge-faux (2020 038)

Madame ANDREY explique qu'il est nécessaire d'amortir l'opération d'extension du réseau FDEA Rue Décharge Faux d'un montant de 200 euros pour une durée de cinq ans. Le montant de l'amortissement à passer dans les opérations budgétaires sera donc de 40 € sur 5 ans.

Unanimité 7 pour

Délibération budgétaire modificative concernant amortissement réseau Décharge Faux (2020 039)

pour pouvoir réaliser l'opération d'amortissement du réseau d'extension de la rue Décharge Faux, approuvée par la délibération 2020-38, il convient de procéder à une DBM comme suit:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-40.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	40.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
28041482 (040)	Subv.Cne : Bâtiments, installations	40.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-40.00
TOTAL :		40.00	-40.00
TOTAL :		40.00	-40.00

Unanimité 7 pour

Convention de déneigement:

M. Charbonnier, 1^{er} adjoint , ne souhaite pas modifier les conditions financières de la convention de déneigement qui le lie à la commune depuis le 10/11/2011 (délibération n°2011-15). Cette convention sera donc reconduite dans les mêmes termes pour la saison hivernale à venir.

M. Charbonnier signale que 2 feux de signalisation de la lame ne fonctionnent plus ; MM Brion, Charbonnier et Moreaux vont s'en préoccuper.

Contrat d'assurance statutaire CNP pour les personnels (2020 040)

Madame Watier et Monsieur Nothum bénéficient tous deux des dispositions de l'assurance statutaire communale, en tant qu'agents affiliés à l'IRCANTEC;

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses **Conditions Générales 2021** – adressé par CNP Assurances,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve les taux et les prestations suivants

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. TAUX DE 1.65 % pour les risques, accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire.

Les options choisies : néant

Autorise le Maire à signer les contrats CNP Assurances, **Conditions Générales 2021**, pour ses agents affiliés à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Dégage les crédits correspondants.

Unanimité 7 pour

Autorisation de dépenses d'investissement avant vote BP 2021 (2020 041)

Madame Andrey demande l'autorisation d' engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui pourraient se présenter avant le vote du budget 2021, et ceci dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

- Chapitre 21 16 757.25 €

Unanimité 7 pour

Demande de subvention dans le cadre de la Relance Rurale de la Région Grand Est (2020 042)

Mme Andrey expose au conseil le tout nouveau dispositif voté par la Région Grand Est "Relance Rurale" et propose de soumettre les projets qui ont fait l'objet d'un consensus lors de la dernière visite sur le territoire communal: à savoir la réfection du toit de la mairie , et l'aménagement paysager autour de l'abribus situé en face de la mairie.

le conseil approuve les devis correspondants et charge la maire de solliciter la demande de subvention la plus haute possible auprès de la Région, suivant le tableau ci-dessous, à savoir 7538.03 € HT

Nature des travaux	Coût en € HT	Subvention demandée 50%
Réfection toiture mairie entreprise Julien HUET de Givry/Aisne 08130	13974	6987
Aménagement paysager abribus entreprise Gerzay paysage de Juniville 08310	1102.07	551.03
TOTAL	15076.07	7538.03

Unanimité 7 pour

Situation du bornage du chemin rural du centre du village section AC :

Suite aux différents déplacements effectués dans le village, d'abord en juin 2020 pour l'élagage des arbres situés le long du terrain du mobil-home, ensuite lors de la tournée du conseil municipal complet le 12 septembre dernier, les conseillers présents ont constaté que certaines clôtures ne semblaient pas respecter le bornage et ont souhaité que soit approfondie la situation.

Conclusions:

Lors de « l'urbanisation » du centre du village, la municipalité en poste en 1985 a décidé de faire effectuer un bornage du chemin rural afin de bien délimiter l'emprise des nouvelles constructions. C'est ainsi que M. Jean Masson, géomètre expert à Vouziers, a délivré le plan de bornage du chemin le 04/10/1985, lequel fait foi depuis, et se trouve dans les archives de la commune (ainsi qu'en possession du Cabinet Delaloi, successeur de Masson). Les bornes sont toujours en place et visibles et doivent servir de repères pour l'implantation des clôtures. Tous les riverains sont donc tenus de s'y conformer, en particulier en cas de nouveau projet d'urbanisme. C'est une question de civisme et de bon sens.

NB il est à noter que le chemin rural desservant une zone urbanisée relève du domaine public et à ce titre est inaliénable et imprescriptible

Questions diverses :

- DIF droit individuel à la formation ; Mme Andrey rappelle aux conseillers leurs droits et leur propose de s'inscrire à la prochaine formation de l'Association des Maires des Ardennes concernant la préparation budgétaire
- Courrier de M. Kaufmann sollicitant une prolongation pour la coupe de bois du Chemin de Marquigny à Lametz (à cause du confinement) : accord du Conseil
- Enquête VNF : résumé de ce qui a été dit sur le

Dossier d'autorisation environnementale VOIE VERTE ; note de présentation non technique

C'est sur ce document synthétique que s'appuie la réflexion du Conseil Municipal de Montgon (qui s'est attaché à relever ce qui concernait directement son secteur, et non pas à se prononcer sur le dossier environnemental lui-même qui dépasse ses compétences)

1 Présentation et justification du projet :

page 3 accord total avec les objectifs (attendus depuis longtemps) ;

5 Travaux réalisés

[5-2-2 travaux de renforcement des berges](#)

[5-2-3 aménagements de sécurité page 11](#)

[5-2-4-3 traversées des communes page 12](#)

des commentaires ont été faits sur ces 3 aspects en insistant sur le respect des conditions de circulation des riverains et exploitants agricoles, et sur les portions qui relèvent d'une convention de superposition de gestion avec VNF